

# Arts de la parole et du théâtre (divers cours)

RÉF | 8875

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

Différents cours sont proposés dans cette branche : déclamation, diction et orthophonie, éloquence, improvisation et formation pluridisciplinaire (théâtre).

Voir le programme détaillé sur le site de l'organisme.

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

### Horaire

Selon les cours.

### Début

1e septembre une fois par an

**Coût** 221€ élèves nés avant le 15/10/2005 - Coût réduit : pour certains publics : 89€ ou gratuit -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

**Connaître** Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler** Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

**Organisme** **Académie des arts de la Ville de Bruxelles**  
Rue Claessens 10  
1020 Bruxelles  
Tél: 02 422 03 30  
<http://www.acabxl.eu/>

